

**LA VIE DE SAINT LAMBERT (ca 1144-1145)
DU CHANOINE NICOLAS
ET L'ÉLECTION DE L'ÉVÊQUE DE LIÈGE
HENRI DE LEEZ (1145-1164)**

par

Renaud ADAM⁽¹⁾

Comment se préparait une élection épiscopale à Liège ? Cette phase obscure de politologie médiévale est difficile à percevoir pour l'historien à cause des mécanismes mis en œuvre et en raison des différents acteurs qui interviennent pour s'assurer le pouvoir et le conserver. Le silence des sources historiques complique cette tâche. Délicat, en effet, pour les compilateurs médiévaux de confier à l'écrit les secrets politiques ! Le déroulement de l'élection de l'évêque de Liège Henri de Leez⁽²⁾ (1145-64) a été étudié par Jean-Louis Kupper⁽³⁾, qui a mis en évidence l'activité d'une faction – menée par le futur évêque lui-même – au sein du chapitre cathédral liégeois, capitale pour l'élection d'Henri. Ce groupe, désireux de restaurer la grandeur perdue de Liège, avait préparé et le scrutin et les esprits des électeurs par tout un programme de légitimation de l'action du futur prélat. Jean-Louis Kupper a souligné l'appartenance du chanoine Nicolas, l'auteur d'une *Vie de saint Lambert*, à ce groupe politique. Cette œuvre hagiographique se révèle être une des pièces du dossier dans la préparation de l'élection d'Henri de Leez.

(1) Cet article est tiré de notre mémoire de licence, *La « Vita Lamberti » du chanoine Nicolas (ca. 1145)*, Année académique 1999-2000, présenté sous la direction du Professeur Jean-Louis Kupper à l'Université de Liège. Nous tenons à exprimer ici nos remerciements à MM. Jean-Louis Kupper et Philippe George pour leurs judicieux conseils ainsi que pour la relecture de cet article et à M^{lle} Céline VAN HOOREBECK, attachée au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, pour sa disponibilité et sa relecture avisée.

(2) *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis ab initio usque ad annum 1198*, series V : *Germania*, t. 1 : *archidiaconus colonienis*, éd. WEINFURTER S., ENGELS O., Stuttgart, 1982, p. 78-79 (biblio, en fin de notice).

(3) KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale XI^e-XII^e siècle*, Paris, 1981, p. 167-172.

NICOLAS, CHANOINE DE SAINT-LAMBERT

La *Vie de saint Lambert*, rédigée vers le milieu du XII^e siècle⁽⁴⁾, est l'œuvre du chanoine-diacre Nicolas de Saint-Lambert – informations mentionnées dans l'invocation de son récépissé –, qui est également l'auteur d'un *Éloge de l'écolâtre Alger*⁽⁵⁾. Parmi les sources liégeoises du XII^e siècle figurent quatre personnages différents répondant au nom de Nicolas : l'un est sous-diacre de la collégiale Saint-Jean vers 1153⁽⁶⁾; un autre apparaît à partir de 1154 comme moine de Saint-Trond, il y deviendra abbé à la fin du XII^e siècle⁽⁷⁾; au bas d'un acte de 1146, est présent un Nicolas comme témoin en tant que *Leodiensis synodalis*⁽⁸⁾; un dernier Nicolas est signalé, entre 1112⁽⁹⁾ et 1146⁽¹⁰⁾, en tant que chanoine-diacre de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Denis à Liège. Il va sans dire que ce dernier correspond exactement aux mentions précédemment citées. D'ailleurs, l'auteur de la *Vie* n'est ni sous-diacre de la collégiale Saint-Jean⁽¹¹⁾, ni abbé de Saint-Trond, encore moins *Leodiensis synodalis*.

(4) Cf. *infra*.

(5) NICOLAS, *Elogium scolastici Algeri*, MIGNE J.-P., *PL.*, t. 180, Paris, 1855, col. 737-738. – Ce texte sert d'introduction à une édition des œuvres du grand canoniste liégeois Alger (t. ca. 1135-45), réalisée par Nicolas.

(6) LAHAYE L., *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, t. 1, Bruxelles, 1921, p. 13.

(7) PIOT C., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. 1, Bruxelles, 1870; *Monisticon Belge*, t. 6, Liège, 1976, p. 45. Nicolas obtint l'abbatiale le 21 décembre 1180, il résigna sa charge le 28 mars 1193.

(8) BORMANS S., *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, le série 974-1506, Bruxelles, 1878, p. 17-18.

(9) MIRAEUS A., FOPPENS J.-F., *Opera diplomatica et historica*, t. 3, Bruxelles, 1734, c. XXXI, p. 28-29.

(10) PIOT C., *op. cit.*, t. 1, n° 51, p. 69; DE MARNEFFE E., *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, Louvain, 1894-1896, n° 75, p. 117-118; BORMANS S., *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, le série 974-1506, Bruxelles, 1878, p. 17-18; ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS, Chartier de Bonne-Espérance (cet acte de 1146 est détruit; nous remercions Jean-Louis Kupper qui nous a confié une copie. Une photographie de l'original se trouve dans STENNON J., *L'écriture diplomatique dans le diocèse de Liège du XI^e au milieu du XIII^e siècle. Requet d'une civilisation*, Paris, 1960, fig. 205).

(11) Nous pensons que ce sous-diacre est le *subdiaconus* Nicolas de l'obituaire de Saint-Lambert identifié à tort par Alain Marchandise au Nicolas chanoine et diacre (v. MARCHANDISSE A., *L'obituaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège*, Bruxelles, 1991, p. 151). Si ce *subdiaconus* Nicolas avait été le Nicolas chanoine-diacre, il eût été normal de trouver son nom dans l'obituaire de Saint-Denis. Cependant, ce document ne mentionne aucun Nicolas à la date du 1^{er} des calendes de novembre – date de la mention du *subdiaconus* Nicolas dans l'obituaire de la cathédrale – (ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Collégiales*, Saint-Denis, 57, Obituaire, f° 16^v).

Pour tenter de définir l'activité politique de Nicolas dans le diocèse de Liège, les listes de témoins figurant au bas des chartes constituent une piste de recherche. En effet, les chanoines étaient intimement liés à la politique de leur évêque. Par leurs souscriptions, ils apportaient leur caution aux actes épiscopaux. Nicolas apparaît pour la première fois avec la mention de chanoine dans un acte d'Obert en 1112⁽¹²⁾. Il est cité comme prévôt de Saint-Denis en 1118, dans un autre acte d'Obert⁽¹³⁾. Ces charges sont conservées jusqu'à sa mort supposée en 1146. En effet, après tant d'années de présence sur les chartes, une disparition aussi subite laisse présumer la mort de l'indiv⁽¹⁴⁾. Nicolas a reçu les ordres majeurs. À deux reprises, il est porteur du titre de diacre. Cette entrée dans les ordres se fait au plus tard entre 1136 et 1141. Il est cité pour la première fois en tant que diacre dans un acte d'Albér⁽¹⁵⁾, et une deuxième fois dans l'invocation de sa *Vie de saint Lambert*⁽¹⁶⁾. Ces différentes charges sont les seules que Nicolas ait remplies.

L'importance de Nicolas dans le diocèse peut être saisie en retraçant son parcours politique. Il ne faut pas oublier qu'il est revêtu d'une des fonctions les plus prestigieuses de la cité – chanoine de la cathédrale – et, conformément aux coutumes de l'époque, il cumule sa prébende avec celle d'une prévôté à la collégiale Saint-Denis.

Sa vie politique peut être scindée en deux phases : une « jeunesse politique » pendant laquelle il est peu présent et peu actif dans les affaires du diocèse; ensuite la maturité où son activité prend de l'ampleur, Nicolas fait désormais partie des « forces vives »⁽¹⁷⁾ du chapitre.

(12) Cf. n. 9.

(13) BORMANS S., SCHOOLMEESTERS E., *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 1, Liège, 1893, n° 24, p. 55.

(14) Dans les listes des souscripteurs de chartes, la fréquence du nom de Nicolas ne cesse de croître au fil des années (pour plus de détails, cf. *infra*). Dès lors, la disparition de son nom en 1146 nous permet de conclure à la mort du personnage. Il est peu probable que Nicolas ait été écarté de la vie politique du diocèse par les hommes qu'il a contribué à installer au pouvoir.

(15) Acte édité dans LEPPEZ H., *Contribution à l'étude du règne d'Albéron II, Prince-Évêque de Liège (1136-1145)*, mémoire inédit Ulg (Histoire), 1949, p. 267-270. H. Lepez date l'acte de 1136, mais Jean-Louis Kupper, que nous remercions pour nous avoir communiqué ses informations, le date d'entre 1136 et 1141.

(16) NICOLAS, *Vita Landiberti episcopi Traiectensis*, éd. KRUSCH B., *Mon. Germ. Hist., Script. Rer. Mero.*, t. 6, Hanovre-Leipzig, 1913, p. 407.

(17) Nous appelons « force vive » les chanoines qui sont sur la politique, ceux que l'on consulte pour prendre des décisions. Nous dirions les personnes appelées à gouverner. Nous pouvons identifier ces personnes par la fréquence de leur présence dans les souscriptions des chartes épiscopales.

Nicolas émerge en pleine Querelle des investitures⁽¹⁸⁾. Il doit sa charge de chanoine à l'évêque Othbert (1091-1119)⁽¹⁹⁾, une des principales figures de cette période de troubles. Quant à la charge de prévôt, il n'est pas improbable que ce prélat ait fait pression sur les chanoines de la collégiale Saint-Denis afin qu'ils élisent Nicolas. L'évêque recourt fréquemment à ce genre de procédés. Pourquoi Othbert a-t-il porté son choix sur Nicolas ? Ses capacités l'ont peut-être distingué aux yeux du prélat. Nicolas est chanoine de la cathédrale en 1112 puis prévôt de Saint-Denis en 1118. Il ne semble pas pourtant qu'il ait joué un rôle politique considérable sous l'épiscopat d'Othbert. En effet, ces deux mentions sont les seules conservées à son sujet. Nous verrions volontiers dans le choix d'Othbert une sorte de pari sur l'avenir; l'évêque savait s'entourer de bons conseillers⁽²⁰⁾.

Nicolas n'a pas marqué de sa présence le règne du successeur d'Othbert, Frédéric de Namur (1119-21), il n'apparaît dans aucun des rares actes de l'évêque. Sa jeunesse pourrait-elle expliquer la rareté des mentions ? Ou s'agirait-il plutôt d'une volonté de rester à l'écart de la guerre civile qui ravage le diocèse à la suite de la mort d'Othbert⁽²¹⁾ ? Le choix du successeur du prélat a entraîné la création de deux partis rivaux : celui du grand-prévôt Frédéric de Namur, les « Frédéricins », et celui de l'archidiacre Alexandre (†1135), les « Alexandrins ». La consécration de Frédéric par le pape Calixte II (1119-24) sanctionne la victoire des « Frédéricins » et l'excommunication d'Alexandre, la défaite des partisans de l'archidiacre. Mais la mort subite de Frédéric relance les hostilités. L'élection d'Albéron I^{er} (1122-28) mettra temporairement un terme au conflit. Nicolas ne prend pas part activement à cette lutte. Difficile dès lors de connaître sa position. Nous avons des raisons de croire qu'il penchait du côté des partisans de Frédéric de Namur. Dans la *Chronique de Saint-Trond*, où ces derniers sont cités, le nom de Nicolas ne

figure pas, mais il est fait mention des prévôts des collégiales⁽²²⁾. Un autre événement vient corroborer l'idée de l'appartenance de Nicolas aux « Frédéricins ». Peu après la mort de Frédéric, le chanoine est chargé d'une mission diplomatique pour l'Église de Liège. Il apporte à l'archevêque de Cologne une lettre relative au choix du successeur de l'évêque défunt⁽²³⁾. L'archevêque, favorable à Frédéric de Namur, n'aurait jamais reçu Nicolas si celui-ci avait été un « Alexandrin »⁽²⁴⁾. La missive est apportée entre le 27 mai 1121⁽²⁵⁾ et le 2 septembre 1121⁽²⁶⁾. Cette mission de confiance est effectuée par un membre du clergé liégeois favorable au parti des « Frédéricins ». Quoi qu'il en soit, le chanoine grimpe petit à petit dans la hiérarchie politique.

Son rôle dans les activités temporelles du diocèse n'est pas des plus importants sous le règne des deux successeurs de Frédéric, Albéron I^{er} (1122-28) et Alexandre I^{er} (1128-35). Nicolas souscrit aux actes d'Albéron I^{er} à trois reprises – en 1124⁽²⁷⁾, 1125⁽²⁸⁾ et 1126⁽²⁹⁾ –, et à ceux d'Alexandre par trois fois – en 1130⁽³⁰⁾, 1132⁽³¹⁾ et 1134⁽³²⁾. Il faut toutefois noter que, sous Alexandre, Nicolas progresse dans l'ordre des témoins des actes. En 1130, Nicolas est le deuxième chanoine cité, et en 1132, il est le premier des chanoines cités.

Le grand tournant de sa carrière s'opère sous le règne d'Albéron II (1135-45). Nicolas intervient dans presque tous les actes du prélat; le nom du chanoine se retrouve à 14 reprises : deux fois en 1136⁽³³⁾, deux fois en

(22) *Frederici partes tuebarur* [...] *de archidiaconibus et prepositis meliores et plurimi, in Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, éd. DE BORMAN C., t. 1, Liège, 1877, lib. XI, c.4, p. 193-194.

(23) *Anal. pour servir à l'Hist. Eccl. de la Belg.*, t. 6, Louvain-Bruxelles, 1869, p. 51-54.

(24) En effet, l'archevêque de Cologne, Frédéric (1100-31), avait résolument pris le parti des « Frédéricins ». D'ailleurs, il avait excommunié Alexandre et les siens et avait déjà refusé de rencontrer des émissaires de l'archidiacre.

(25) Date de la mort de Frédéric de Namur.

(26) La lettre prépare l'assemblée de Cornéliminster qui a eu lieu le 3 septembre 1121.

(27) LAHAYE L., *op. cit.*, t. 1, n° 10, p. 6-7.

(28) HALKIN J., « Albéron I^{er}, évêque de Liège », *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du Dioc. de Liège*, t. 8, 1894, n° 3, p. 346-347.

(29) *Ibid.*, n° 7, p. 351-352.

(30) A.H.E.B., t. 17, Louvain, 1881, n° 5, p. 10-12.

(31) « Documents relatifs à l'abbaye de Heylissen », A.H.E.B., t. 24, 1893, n° 2, p. 184-186.

(32) PETKE W., *Kanzlei, Kapelle und königliche kurie unter Lothar III. (1125-1137)*, Cologne-Vienne, 1985, p. 178.

(33) HABETS J., « Beknopte Geschiedenis der Proostdij van Meersen. Bijdragen », *Publ. de la Soc. d'Art et d'Hist. dans le Limbourg*, t. 5, 1888, p. 99-100; BORMANS S., SCHOOLEMEESTERS E., *op. cit.*, t. 1, n° 38, p. 62-63 (l'auteur de cet acte est l'archidiacre Steppon).

(18) CAUCHE A., *La querelle des investitures dans le diocèse de Liège et de Cambrai*, 2 t., Louvain, 1891; KUPPER J.-L., *Liège* (avec bibliographie); PARISSÉ M., KLODZOWSKI J., « Les pouvoirs chrétiens face à l'Église : la Querelle des investitures et ses aboutissements », *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, sous la dir. de MAYEUR J., PIETRI C. et L., VAUCHEZ A., VERNARD M., t. 5, Paris, 1993, p. 101-140.

(19) *Series episcoporum...*, p. 74-75; KUPPER J.-L., *Liège*, p. 138-141 (bibliographie en notes).

(20) Le chanoine Alger en est l'exemple type. Sur l'entourage d'Othbert, cf. KUPPER J.-L., *Liège*, p. 243-244.

(21) DE MOREAU E., « Les derniers temps de la Querelle des Investitures à Liège. De la mort de Henri IV au Concordat de Worms (1106-1122) », *Bull. de la Comm. Roy. d'Hist.*, t. 100, 1936, p. 320-348; ID., *Histoire de l'Église en Belgique*, t. 3, Bruxelles, 1945, p. 27-32; KUPPER J.-L., *Liège*, p. 145-157, *Series episcoporum...*, p. 75-76.

1139⁽³⁴⁾, quatre fois en 1140⁽³⁵⁾, deux fois en 1141⁽³⁶⁾, une fois en 1142⁽³⁷⁾, une fois en 1143⁽³⁸⁾, une fois en 1144⁽³⁹⁾, et dans un acte daté d'entre 1136 et 1141⁽⁴⁰⁾. On pourrait s'étonner de l'absence des mentions de Nicolas entre les années 1136 et 1139. Cela s'explique tout simplement par l'absence de l'évêque lui-même : celui-ci quitte son diocèse entre 1136 et 1138 pour des obligations de cour et pour les affaires de l'Empire⁽⁴¹⁾. Par cette participation active, Nicolas semble être devenu un proche conseiller de l'évêque.

Cette situation se maintient sous le début du règne du successeur d'Albéron II, Henri II de Leez (1145-64). Nicolas est cité au bas de six chartes : deux en 1145⁽⁴²⁾, quatre en 1146⁽⁴³⁾. Sa mort intervient sans doute à cette époque.

Au cours des dix dernières années de sa vie, par son appartenance aux « forces vives » du chapitre, Nicolas est devenu un « poids lourd » de la politique liégeoise.

NICOLAS, UN HOMME DANS L'OMBRE DU POUVOIR

Comment cerner l'action du chanoine Nicolas ? L'acte d'avril 1139⁽⁴⁴⁾, daté du Latran lors du concile, indique l'importance de Nicolas au sein du chapitre puisque l'évêque le choisit pour l'accompagner à un événement majeur de la chrétienté. Le document, dans son contenu, dévoile le rôle joué

(34) HALKIN J., ROLAND C.-G., *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavvelot-Malmédy*, t.1, Bruxelles, 1909, n° 169, p. 346-347, (l'auteur de cet acte est le chapitre de Saint-Lambert); EVARD M., *Documents relatifs à l'abbaye de Flône*, Louvain, 1894, n° 12, p. 29-31.

(35) BORMANS S., SCHOOLMEESTERS E., *op. cit.*, t. 1, n° 39, p. 63-66; EVARD M., *op. cit.*, n° 13, p. 303-306; MIRAEUS A., FOPPENS J.-F., *op. cit.*, t. 4, c. XXXI, p. 368-369, c. XXXII, p. 369-370 (l'auteur de cet acte est l'archevêque de Cologne Arnold 1^{er} (1137-51)).

(36) PONCELET E., *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix, à Liège*, Bruxelles, 1911, n° 19, p. 14; MIRAEUS A., FOPPENS J.-F., *op. cit.*, t. 4, c. XXXIV, p. 372.

(37) PIOT C., *op. cit.*, t. 1, n° 48, p. 62-63.

(38) PONCELET E., *op. cit.*, n° 20, p. 15.

(39) MIRAEUS A., FOPPENS J.-F., *op. cit.*, t. 2, c. XXXVII, p. 823-824.

(40) Cf. note 15.

(41) LEPEZ H., *op. cit.*, p. 174.

(42) MIRAEUS A., FOPPENS J.-F., *op. cit.*, t. 3, c. CXXXV, p. 707-708; « Codex diplomat-icus Valkenburgerensis », ERNST M. S. P., *Histoire du Limbourg*, t. 6, Liège, 1847, n° 1, p. 3-4.

(43) Cf. note 10.

(44) EVARD M., *op. cit.*, n° 12, p. 29-31.

par Nicolas. Ce diplôme règle un différend entre l'église de Flône et l'évêque Albéron II lui-même. La négociation a pour arbitres de hauts dignitaires : l'archevêque Baudouin de Pise, l'évêque Alvisé d'Arras et l'abbé Léon de Saint-Bertin. Cette négociation se fait en présence de Nicolas – *coram Nicolao* – ce qui permet de voir en lui une sorte de conseiller juridique. L'édition des œuvres d'Alger par Nicolas, après l'exil volontaire du canoniste à Cluny⁽⁴⁵⁾, témoigne de l'étendue des connaissances du chanoine.

Une lettre à Udon de Naumburg⁽⁴⁶⁾ confirme l'idée d'une certaine pri-mauté de Nicolas au sein du chapitre. Cette missive est intéressante à deux points de vue. Tout d'abord, Nicolas a un neveu qui s'appelle Jean, chanoine de Saint-Lambert⁽⁴⁷⁾. Malgré la généralisation de la pratique du népotisme⁽⁴⁸⁾, Nicolas a assez d'importance à l'intérieur du chapitre pour pouvoir y installer son neveu. Le deuxième indice concerne le but de la lettre : Nicolas a promis à l'abbé de Naumburg⁽⁴⁹⁾ de lui obtenir des reli-

(45) L'édition des œuvres d'Alger par Nicolas se situe après le départ du canoniste pour Cluny, qui suit la mort de Frédéric de Namur, et avant la mort d'Alger, qui survient pendant le règne d'Albéron II (v. BRIGUE L., *Alger de Liège, un théologien de l'Eucharistie au début du XII^e siècle*, Paris, 1936, p. 13). Cela nous donne comme termes *a quo* après le 27 mai 1121 et *ad quem* le 22 mars 1145 (pour plus de précisions, cf. note 54).

(46) PEECK F., *M.G.H., Epistole selectae*, t. 5, Weimar, 1952, n° 30, p. 28-29. Peeck date la lettre de 1141, après le 27 août. Il se trompe, car il y est fait allusion à l'élevation des reliques de saint Lambert qui a eu lieu le 19 décembre 1143. Cette lettre date de 1144, après le 27 août.

(47) La lettre à Udon signale que ce Jean est le fils de la sœur de Nicolas. Par conséquent, Nicolas est l'*avunculus* de Jean. Nous identifions le neveu de Nicolas avec un Jean mentionné comme chanoine à partir de 1147 jusque 1158 (cf. CHOR-STRASSART S., *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au moyen-âge. Nationalité. Conditions juridiques, sociales et intellectuelles des chanoines*, mémoire inédit ULg (Histoire), 1955, Annexe 2, p. 39). La première mention peut dès lors être ramenée à 1143.

(48) Ce cas de népotisme est d'ailleurs souligné par Jean-Louis Kupper (v. KUPPER J.-L., *Liège*, p. 324n) qui dit à ce propos « que le népotisme – au sens littéral du mot – apparaissait comme une forme normale de recrutement » (p. 324).

(49) Udon est abbé de Naumburg entre le 20 décembre 1125 et 1148 (v. GAMIS B., *Séries episcoporum ecclesiae catholicae*, Ratisbonne, 1873, p. 296). Cette abbaye, dite de « Naumburg-Zeitz », est située sur la Saale et dépend de Magdebourg (v. BUNKE W., « Naumburg-Zeitz », *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. 7, Fribourg, 1962, col. 846-847; *Handbuch der historischen Stätten Deutschlands*, t. 4 : Hessen, Stuttgart, 1967). Udon est un personnage important de l'Empire. Il est le fils du comte Louis de Thuringe (v. BEENHARDT W., *Lothar von Supplinburg*, Leipzig, 1879, p. 102; MEYER VON KNONAU G., *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*, 2^e éd., Berlin, 1965, p. 252, 257; *Historia brevis principum Thuringia. De ortu principum Thuringiae*, éd. PERTZ G.H., M.G.H., SS., t. 24, Hanovre, 1879, p. 821). Son activité dans l'Empire est considérable, il intervient fréquemment en tant que témoin au bas des chartes de l'empereur Conrad III (v. HAUSMANN F., *Die Urkunden Konrads III und seines Sohnes Heinrich*, M.G.H., *Diplomatum regum et imperatorum Germaniae*, t. 9, Cologne-Graz-Vienne, 1969, n° 13, 42, 85, 86, 101, 102, 119, 157, 189), dont il est un parent (v. HAUSMANN F., *op. cit.*, n° 189, p. 342-344).

ques de saint Lambert. La promesse a été tenue⁽⁵⁰⁾, et c'est par l'intermédiaire de son neveu Jean qu'il envoi à Naumburg les précieuses reliques. Par deux reprises, Nicolas a su imposer sa volonté au chapitre. Bien sûr, il ne s'agit pas d'un « coup de force » de sa part, mais le chanoine a assez d'autorité pour obtenir de ses collègues des concessions importantes.

Nous voyons en Nicolas l'archiviste du chapitre. En effet, l'intervention de Nicolas pour régler le litige précédemment cité – concernant le sens et l'étendue des immunités accordées à l'abbaye de Flône par l'évêque de Liège Henri 1^{er} de Verdun (1075-1091) – est significative de sa fonction. Alberton II, pour régler ce contentieux, a demandé en la personne de Nicolas l'aide du juriste, et, plus précisément, du spécialiste des chartes liégeoises. Témoin la *Vie de saint Lambert* pour laquelle Nicolas a consulté au moins un acte des archives du chapitre : celui de Clovis III conférant à Lambert l'immunité pour les possessions de son Eglise⁽⁵¹⁾. Seule une personne connaissant bien les archives du chapitre a pu exhumer un tel acte. En plus d'apparaître comme un spécialiste du droit, Nicolas semble posséder de bonnes connaissances diplomatiques. Dans la *Vie de saint Lambert*, lorsque le chanoine cite une date, il le fait à la manière des actes. De plus, le prologue de sa *Vie* s'apparente au discours diplomatique. La première partie ressemble à un protocole. Elle commence par une invocation chrétienne, suivie de l'adresse et de la suscription, et terminée par le salut⁽⁵²⁾. Nicolas élabore ensuite des considérations sur son humilité, ce qui correspondrait dans un acte à un préambule. Après, à l'instar de l'exposé d'un acte qui rappelle les différentes étapes de l'élaboration du document, il énumère les précédentes *Vies de saint Lambert*. Puis, comme dans le dispositif d'un acte, le chanoine décrit le contenu de son texte. S'ensuit une énumération des sources de l'œuvre, renforçant ainsi la « véracité » du texte. Ce dénombrement peut correspondre à une liste de témoins. Le prologue se termine par la formule *valeat et orate pro me*, qui ressemble aux formules d'imprécation. Cette spécialisation en droit et en diplomatique mêlée à la connaissance des actes du chapitre permettent de voir en la personne de Nicolas l'archiviste du chapitre Saint-Lambert.

(50) [...] *de ossibus et vestimentis eius* [saint Lambert] *que obtinere promerui* (PREECK F., *ibid.*, p. 29).

(51) NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., c.5, p. 411.

(52) *Dilecto Christo et vere diligendo domino suo Wederico Letiensis ecclesie venerabili abbati Nicholaus ecclesie Sancte Marie Sanctique Landiberti, que est in Leodio, canonicorum et diaconorum ultimus saltem*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., p. 407.

Nicolas est bien évidemment un intellectuel, de surcroît reconnu. L'abbé Raoul de Saint-Trond (†1138) lui dédie sa chronique. Dans la lettre dédicatoire⁽⁵³⁾, modèle typique de correspondance entre deux intellectuels, Raoul explique à son *dilectus* Nicolas le but de son œuvre et l'utilité de celle-ci. Cette lettre montre que Nicolas a déjà acquis une belle renommée dans le diocèse. Ladite renommée pourrait, selon nous, provenir de l'édition des œuvres d'Alger⁽⁵⁴⁾, car aucun ouvrage réalisé antérieurement à cette date par Nicolas n'est connu. Sa renommée d'intellectuel est certainement à l'origine du choix de Nicolas pour la rédaction d'une nouvelle *Vie de saint Lambert*⁽⁵⁵⁾.

Le peu de documents conservés ne permet pas de préciser davantage l'action de Nicolas⁽⁵⁶⁾.

UN GROUPE DE CHANOINES EN QUÊTE DE LA GRANDEUR LIÉGEOISE

Nicolas appartient à un groupe désireux de restaurer la puissance de Liège, considérablement affaiblie depuis la fin de l'épiscopat d'Otbert. Les suites de la mort de ce prélat ont lourdement marqué le diocèse, qui a subi une guerre civile dont l'enjeu fut le siège épiscopal. Après des années de combat qui ont vu deux factions s'opposer et plusieurs évêques se succéder, le calme revint à Liège⁽⁵⁷⁾. Le parti des modérés finit par l'emporter; le temps de la reconstruction était arrivé.

(53) *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, éd. DE BORMAN C., t. 1, Liège, 1877, p. 1-2.

(54) Cette note permet d'affiner les termes de l'édition des œuvres d'Alger (Nicolas reçoit la *Chronique de Saint-Trond* au plus tard au 6 mars 1138 (date de la mort de Raoul)). Si notre supposition s'avère, on pourrait ramener le *terminus ad quem* de l'édition des œuvres d'Alger à 1138; donc nos deux *termini* seraient situés entre après le 27 mai 1121 et avant le 6 mars 1138.

(55) Nicolas, dans le prologue de son texte, affirme à deux reprises qu'il a reçu commande pour rédiger une nouvelle *Vie de saint Lambert*: *Stetit nichil est, quod amicitis et fratribus honesta petentibus negare debeamus...* (NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., p. 407) et *Parui itaque inunctis et inter multiplicis occupationes meas insumpsit hoc opus plenum laboris et sollicitudinis* (*ibid.*, p. 408).

(56) Sa gestion de l'église Saint-Denis reste d'ailleurs une inconnue. Les archives antérieures à 1194 ont toutes disparu, sauf deux actes relatifs à l'abbaye de Stavolot-Malmedy (v. HALKIN J., ROLAND C.-G., *op. cit.*, t. 1, n° 128, p. 262-263, n° 134, p. 272-273; GOBERT T., *Liège à travers les âges, les rues de Liège*, 2e éd., t. 4, Bruxelles, 1976, p. 485-503). Nicolas n'apparaît dans aucun de ces deux actes.

(57) Pour la bibliographie, cf. note 21.

La restauration de la grandeur liégeoise pourrait se réaliser dès le règne d'Albéron II. Pourtant, l'immobilisme du prélat déplaît à des chanoines qui souhaitent voir le retour d'un pouvoir fort à Liège. Quelques uns se regroupent et tentent d'agir⁽⁵⁸⁾. Le groupe va jusqu'à citer l'évêque devant le pape tout en dénonçant ses faiblesses de gouvernement. Cette citation provient du chef de file, Henri de Leez.

Quelles sont les critiques émises à l'encontre de l'évêque ? A ce moment, le diocèse a besoin d'un prince à poigne afin de régler au plus vite les problèmes⁽⁵⁹⁾. Albéron II aurait donné une charge d'abbé à un certain Jean, sans que ce dernier ait été consacré⁽⁶⁰⁾. L'évêque n'est pas intervenu pour régler la querelle entre l'abbé de Saint-Jacques et le prévôt Steppon en 1137⁽⁶¹⁾. Il a fait preuve de faiblesse dans le conflit opposant son frère Eustache, l'avoué de Hesbaye, à l'abbaye de Stavélot-Malmédy au sujet de la terre de Touminne⁽⁶²⁾. Bien que l'évêque ait sommé Eustache de restituer le bien, il n'y a jamais eu de sanction de la part du prélat. La terre sera finalement récupérée par l'abbaye au synode de 1143⁽⁶³⁾. Le château de Bouillon est aussi source de discorde. Il a été occupé en 1134 par le comte Renaud de Bar. Albéron a mis beaucoup trop de temps pour récupérer la place-forte. Il a hésité longtemps à convoquer l'ost afin de déloger l'intrus. Dans un premier temps, il a préféré recourir à l'Empereur et au Pape, mais ses appels sont restés sans écho. Le château est finalement repris en septembre 1141⁽⁶⁴⁾.

Ces quelques événements sont révélateurs de la faiblesse de l'autorité du prélat. Les féodaux en profitent pour tenter de s'affranchir de la tutelle épiscopale. De même, le chapitre – et plus précisément le groupe des chanoines désireux de restaurer la puissance liégeoise – réussit à en tirer parti. Il réalise un coup de force en faisant élire son candidat, Henri de Leez, comme

(58) La date de constitution de cette faction est inconnue. Selon nous, cela devrait se faire progressivement sous le règne d'Albéron II. Ces individus ne se sont pas organisés en un organe bien défini ; il s'agit de personnes qui agissent ensemble, mues par les mêmes conceptions politiques.

(59) Les faiblesses de l'épiscopat d'Albéron II ont été retracées par H. Lepez dans son mémoire de licence inédit (*Contribution à l'étude du règne d'Albéron II...*, p. 210-212).

(60) *Ibid.*, p. 211.

(61) *Ibid.*, p. 212.

(62) *Ibid.*, p. 212.

(63) GEORGE P., « *Maledictio adversus ecclesiam Dei persiquiores* ». À propos d'un ouvrage récent, *Rev. Belge de Phil. et d'Hist.*, t. 73, 1995, p. 1014-1015.

(64) GAIER C., *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et dans le comté de Loos au Moyen Âge*, Bruxelles, 1968, Annexe 4, p. 240-251.

grand-prévôt. Ce choix se révélera être le bon⁽⁶⁵⁾. Le groupe des chanoines n'a pas laissé l'autorité du prélat vaciller sans rien faire, il réagit. En 1139, il s'efforce une première fois de régler le problème de la terre de Tourinne en la légant à l'abbaye de Stavélot⁽⁶⁶⁾. La restitution du fief au synode de 1143 semble provenir d'une pression de la part de ce groupe sur la personne de l'évêque. Selon Jean-Louis Kupper, l'initiative du siège de Bouillon est due à Henri de Leez⁽⁶⁷⁾. En 1144, le clergé de Liège prend l'initiative d'écrire une lettre au pape Lucius II (1144-1145) concernant l'attitude à adopter au sujet des hérésies qui se sont manifestées dans le diocèse⁽⁶⁸⁾, intervention qui provient très certainement de la faction. Ces différentes actions proviennent que le groupe tente de faire bouger l'évêque. Les chanoines essaient de rendre à la cité de Liège sa dignité, mais l'inertie d'Albéron II les exaspère. Pour cette raison, Henri de Leez fait convoquer son évêque à Rome. Le prélat ne reviendra jamais de son entrevue avec le souverain pontife : il meurt sur le chemin du retour⁽⁶⁹⁾. Nous ne pensons pas voir dans cette convocation une tentative de « coup d'Etat ». Rien ne le laisse supposer. Il semble que ces chanoines aient été réellement déçus par l'immobilisme d'Albéron II, et, ne sachant plus que faire, qu'ils ont eu recours à l'ultime juridiction, celle du pape.

Ces événements semblent indiquer que la destinée du diocèse a été prise en main par cette faction politique. D'ailleurs, dans sa bulle du 30 mars 1145, le pape Eugène III (1145-1153) s'adresse au grand-prévôt Henri de Leez et à l'archidiacre Dodon, non à Albéron II⁽⁷⁰⁾. Ce fait conforte l'idée d'un glissement du pouvoir.

(65) Selon Jean-Louis Kupper, « incontestablement, Henri II de Leez est un des plus grands évêques de Liège au Moyen Âge » (KUPPER J.-L., *Liège*, p. 172).

(66) HALKIN J., ROLAND C.-G., *op. cit.*, n° 169, p. 346-347.

(67) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 171.

(68) FREDERICQ P., *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, t. 1, Grand's Gravenhage, 1889, p. 31-33. Ce document a été étudié dans SUTTOR M., « La lettre de l'*Ecclesia Leodiensis* au pape « L » : attitude de Rome et de l'archidiocèse de Cologne face au catharisme au milieu du XII^e siècle », *Rome et églises nationales VII^e-XIII^e siècles...*, Aix-en-Provence, 1991, p. 77-133. Sur le problème cathare, cf. *infra*. Georges Despy, pour sa part, avance 1135 comme date de rédaction (DESPY G., « Les cathares dans le diocèse de Liège au XII^e siècle. A propos de l'*Epistola Leodiensis* au pape L (?) », *Christianisme d'hier et d'aujourd'hui. Hommage à Jean Preaux*, éd. CAMBIER G., 1979, p. 65-75).

(69) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 170-171.

(70) RAMACKERS J., *Papsturkunden in den Niederlanden...*, t. 2, Berlin, 1934, n° 50, p. 162-163.

Hornis le chanoine Nicolas, ce groupe rassemble des chanoines dont le chef de file est Henri de Leez. Les aspirations développées par cette faction ne peuvent provenir que d'un milieu canonial. Les féodaux, pour leur part, ne sont nullement intéressés par le retour d'un prélat au pouvoir fort. Ces idées vont même à l'encontre de leur volonté d'indépendance. En fait, l'élection d'Henri de Leez « provoqua une levée de boucliers de la part, sans doute, des princes territoriaux du diocèse »⁽⁷¹⁾. La convocation d'Albéron II à Rome et la succession à ce dernier prouvent l'ascendant du grand-prévôt sur ce groupe politique. C'est un homme à poigne ; il a su réunir autour de lui les éléments importants du chapitre, les « forces vives » de l'Eglise liégeoise. Le doyen Reimbald de Dongelberg en est un autre membre éminent⁽⁷²⁾. Ce dernier, mort en 1149, n'apparaît pas moins de 11 fois dans les listes des témoins des chartes épiscopales d'Henri II. Brunon de Duras fait également partie de ce groupe⁽⁷³⁾. Sa promotion à l'archidiaconat, peu après l'élection d'Henri, en 1147, témoigne de son appartenance au groupe des chanoines⁽⁷⁴⁾. De même, l'archidiacre de Condroz, Dodon⁽⁷⁵⁾, à qui s'adresse le pape Eugène III dans sa bulle du 30 mars 1145⁽⁷⁶⁾. L'archidiacre Alexandre⁽⁷⁷⁾ jouit d'un certain prestige au sein du groupe : après l'élection d'Henri II, il devient grand-prévôt⁽⁷⁸⁾ et, à la mort du prélat, il lui succède. Son épiscopat (1164-1167) suit la lignée tracée par son prédécesseur. L'appartenance de l'archidiacre de Hainaut, Jean de Loverval⁽⁷⁹⁾, transpa-

(71) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 171.

(72) Reimbald (†1149) devient chanoine en 1101, prévôt de la collégiale Saint-Jean dès 1126, prévôt de Sainte-Croix dès 1140 et doyen en 1141 (cf. MONCHAMP G., « Reimbaldus », *Biogr Nat.*, t. 18, Bruxelles, 1905, col. 919-923; KUPPER J.-L., *Liège*, p. 245; DECKERS J., « Las Vitae Noigeri : une source capitale pour l'histoire de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste à Liège », *La collégiale Saint-Jean de Liège. Mille ans d'art et d'histoire*, éd. DECKERS J., Liège, 1981, p. 21-28). Dans son séminaire d'histoire du Moyen Âge à l'Ulg en 1999-2000, le Professeur Jean-Louis Kupper a suggéré que Reimbald est l'auteur de la *Vie de l'évêque Noiger* (cf. note 96).

(73) Brunon est le fils du comte Gislebert de Duras. Il devient chanoine en 1132, prévôt de Saint-Barthélemy en 1139 et prévôt de Sainte-Croix en 1154 (cf. CHOT-STASSART S., *op. cit.*, Annexe 2, p. 32).

(74) BORMANS S., SCHOOLMEESTERS E., *op. cit.*, t. 1, Liège, 1893, p. 70.

(75) Dodon est archidiacre de 1126 à 1151 (cf. CHOT-STASSART S., *op. cit.*, Annexe 2, p. 31).

(76) Cf. note 70.

(77) Alexandre est archidiacre de Hesbaye dès 1130, archidiacre de l'église de Trèves en 1135, et devient évêque à la fin de l'année 1164 (*Serles episcoporum...*, p. 79).

(78) MIRAËUS A., FOPPENS J.-F., *op. cit.*, t. 2, n° XXVII, p. 823-824; « Codex diplomatibus valkenburgis », ERNST M.S.P., *Histoire du Limbourg*, t. 6, Liège, 1847, n° 1, p. 3-4.

(79) Jean de Loverval a été chanoine de Saint-Lambert à Liège dès 1116, archidiacre de Hainaut entre 1125 et 1144 et prévôt d'Aldeneik (cf. CHOT-STASSART S., *op. cit.*, Annexe 2, p. 42; MARCHANDISSE A., *op. cit.*, p. 35).

raît dans le récit de la prise du château de Bouillon : la garde des restes de saint Lambert était assurée par ce dernier et par sa « maisonnée »⁽⁸⁰⁾ et, pendant le siège, le rôle leur incombait également de célébrer des messes autour des saintes reliques⁽⁸¹⁾. La venue des reliques à Bouillon étant significative de l'action de ce groupe politique, il est peut-être probable que Jean de Loverval ait agi de la sorte s'il ne fut pas partisan d'Henri de Leez. L'identification des autres archidiacres est rendue difficile par la grande fréquence de leurs souscriptions au bas des chartes, vu l'importance de leur charge. Une statitique des souscriptions n'a rien donné de probant, mais nous pensons qu'ils ont embrassé le parti d'Henri.

LA DATE DE RÉDACTION DE LA VIE DE SAINT LAMBERT

Nous ne procéderons pas ici à une analyse exhaustive de la *Vie de saint Lambert*⁽⁸²⁾. Nous nous contenterons de présenter brièvement ce texte⁽⁸³⁾. La datation de l'œuvre revêt une certaine importance. Il faut replacer la rédaction de la *Vie* dans le cadre des préparatifs de l'élection d'Henri de Leez.

(80) *Domnus Iohannes de Lovierval archidiaconus cum sua familia noctu excubians in castris circa reliquias patroni sui, in Triumphus sancti Lambertii de castro Bullonio*, éd. ARNDT W., *M.G.H.*, 55, t. 20, Hanovre, 1868, c.17, p. 509.

(81) *Illic in parvo artoque satis posuerunt feretrum tenoriole, deputatis in circuitu suis in tuguriis cum domno Iohane archidiacono clericis, qui vespere et mane et meridie narrent et amuntiant laudes Domini*, in *ibid.*, c.17, p. 508.

(82) On dénombre trois éditions de ce texte dans : CHAPEVILLE J., *Qui gesta pontificum Tungrensium et Leodiensium scripserunt auctores praecipuis*, t. 1, Liège, 1612, p. 371-409; SUYSSENS C., *AA.SS., Sept.*, 2^e éd., t. 5, Bruxelles, 1856, p. 602-617; KRUSCH B., *M.G.H., S.R.M.*, t. 6, Hanovre-Leipzig, 1913, p. 407-429. Il convient de signaler que l'édition des *Monumenta* est partielle, que l'édition des Bollandistes se base sur celle de Jean Chapeauville. Cette dernière, quant à elle, se base sur un manuscrit qui servait aux offices de la cathédrale de Liège (CHAPEVILLE J., p. 370). Une liste des manuscrits peut être trouvée dans KRUSCH B., *Vitae Landiberti episcopi tractatus*, *M.G.H., S.R.M.*, t. 6, Hanovre-Leipzig, 1913, p. 347 et DEPLOICE J., *et al.*, *Narrative sources 1999* (travail sur Internet : <http://www.narrative-sources.be>). Nous l'avons remise à jour et complétée dans un article à paraître : *L'étonnante diffusion de la « Vita Landiberti » du chanoine Nicolas (†1146) au XV^e siècle*.

(83) Les principaux ouvrages concernant la *Vie* du chanoine Nicolas sont : BALAU S., *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge. Étude critique*, Bruxelles, 1903, p. 307-309; VAN DER ESSEN L., *Étude critique et littéraire sur les « Vitae » des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Louvain-Paris, 1907, p. 20-23, 46-53; KUPPER J.-L., « Saint Lambert : de l'histoire à la légende », *Rev. Hist. Ecl.*, t. 79 (1-2), p. 41-49, 1984.

Le chanoine Nicolas, par son œuvre, réactualise la légende de saint Lambert⁽⁸⁴⁾. Bien qu'il se soit fortement inspiré de la *Vie de saint Lambert* de son prédécesseur Sigebert de Gembloux (†1112), Nicolas modifie les causes du martyre de Lambert⁽⁸⁵⁾ : il supprime l'intervention des neveux Gall et Rivald et il fait reposer sur l'union illicite de Pépin et d'Alpaïde la seule et unique cause de l'assassinat du prélat. Par son remaniement des circonstances du martyre, Nicolas a réussi à donner une réelle ampleur dramatique à son œuvre⁽⁸⁶⁾. Dans ce drame au sommet de l'appareil de l'Etat où l'amour se confond avec la mort et l'intrigue politique avec le sacré, l'auteur parvient à conférer à son texte une tension digne d'un drame cornélien.

Dans le prologue de son œuvre, l'auteur fournit deux indices chronologiques. Le premier, la dédicace de l'œuvre à Wédric (1124-1147)⁽⁸⁷⁾, abbé de Liesies (départ. Nord, France)⁽⁸⁸⁾. Le second, la mention de l'élévation des reliques de saint Lambert après le siège de Bouillon en 1141. Au lendemain de cette victoire, l'évêque de Liège, Albéron II, procède à l'élévation du corps de saint Lambert. Cette cérémonie se déroule, selon les dires de Renier de Saint-Laurent († ca 1188), le 14 des calendes de janvier 1144, c'est-à-dire le 19 décembre 1143⁽⁸⁹⁾. Nicolas signale qu'à cette occasion

(84) La réactualisation d'une *Vie* est un procédé courant chez les hagiographes. Ce procédé répond à plusieurs motivations. Avant tout, cette démarche fait suite à un souci d'une remise au goût du jour, mais aussi à l'invention de nouvelles reliques, à la légitimation des droits d'un sanctuaire ou encore à bien d'autres choses (ALGRAIN R., *L'hagiographie, ses sources, sa méthode, son histoire*, Paris, 1953, p. 164-165).

(85) Nicolas annonce dans son prologue qu'il veut fournir la « vraie cause » du martyre du saint prélat (*quantius dignorem passionem causam beati viri et gesta eius venustate iam obruta diligenter perscrutans et conscribendo tanquam in lucem retraherem*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., p. 407).

(86) Tout au long des chapitres 13 à 16 qui couvrent presque un tiers de l'œuvre, Nicolas amène progressivement le lecteur, ou plutôt l'auditeur, au martyre. Il installe lentement tous les personnages qui vont intervenir dans le dénouement tragique, créant ainsi une réelle tension dramatique.

(87) *Dilecto in Christo et vere diligendo Dominio suo Wederico Letiensis ecclesie venerabili abbati Nicholaus [...], solum*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., p. 407.

(88) Sur Wédric et Liesies, cf. : JACQUIN M., « Etude sur l'abbaye de Liesies », 1095-1147, *B.C.R.H.*, t. 71, 1902, p. 283-400; MISONNE D., « L'abbaye de Liesies et ses manuscrits », 900^e anniversaire de l'Abbaye de Liesies. *Les rencontres de Liesies* 30 sept.-1^{er} oct. 1995, Trélon, 1996, p. 29-31.

(89) RENIER DE SAINT-LAURENT, *Triumphale Bulonicum*, éd. PERTZ G.H., M.G.H., SS., t. 20, Hanovre, 1868, p. 592.

Wédric a reçu des restes de saint Lambert⁽⁹⁰⁾. Les dates de 1143 et 1147 peuvent donc être avancées comme *termini a quo et ad quem* de la *Vie de saint Lambert*.

Cependant, deux informations contenues dans la *Vie* permettent d'affiner ces *termini*. Dans son texte, Nicolas signale l'existence d'une autre « religion » dans le diocèse de Liège – *aliud genus religionis* – qui usurpe le symbole de la croix. De surcroît, cette religion est organisée en plusieurs églises – *nonnullae ecclesiae*⁽⁹¹⁾. Ces termes font référence aux troubles religieux qui ont ébranlé Liège à la fin de la première moitié du XII^e siècle, période de la rédaction du texte. Deux possibilités pourraient être avancées pour expliquer cette mention : le schisme de l'antipape Anaclel⁽⁹²⁾ ou les troubles liés au catharisme⁽⁹³⁾. Il semble que la religion cathare soit la seule explication probable. En effet, plusieurs éléments viennent renforcer cette hypothèse. Dans le deuxième quart du XII^e siècle, un seul « autre genre de religion » apparaît dans les sources liégeoises, le catharisme. Le chapitre de Saint-Lambert a connaissance de cette hérésie et de ses doctrines, la lettre de l'*Ecclesia Leodiensis* au pape Lucius II en témoignerait. Les termes *nonnullae ecclesiae* font références à la formation d'églises nouvelles, ce qui

(90) *Et quoniam vestra Letiense ecclesia specialiter beati Lambertii parocino gloriantur eiusque reliquiis pio amore inlubitanter complectitur*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., p. 408. – A ce sujet, l'abbé recut « un os du corps du patron de Liège et des cendres de sa peau, de ses vêtements et de son lit qui se trouvaient dans son ancien tombeau » [...] *videlicet os de corpore ipsius Martyris Lambertii, et de chiere tam carnis ipsius quam vestimentorum et lectuli, in quo primum sepultus fuit*, in SUYSKENS C., « Insignes Sancti reliquiae in abbata Laetiensi... », *AA.SS., Sept.*, 2^e éd., t. 5, Bruxelles, 1856, p. 570). Ce don fit l'objet d'une grande vénération dans l'abbaye, au point que le jour de la réception des reliques – le 10 des calendes de janvier, c'est-à-dire le 23 décembre – a été inscrit dans le martyrologe du lieu. Nous pouvons y lire à cette date : *Lamberti Martyris atque Pontificis, quas venerandae memoriae Dominus Unericus huius loci tertius abbas, ab episcopo Leodiensi Alberone II devotissime impertravit, ecclesiae Letiensis X kalendis Ianuarii solenniter in xii, solemniterque ipsius diei memoriam quotannis celebrantam instituit*, in « Martyrologium venerabilis Bedae... », *AA.SS., Mart.*, t. 2, Anvers, 1668, p. XLII.

(91) [...] *licet nonnullae hoc [le symbole de la Croix] ecclesiae usurpare sibi videntur alio quidem religionis genere*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, *AA.SS.*, c.2, p. 607.

(92) Sur le schisme d'Anaclel, cf. : FOREVILLE R., « Latran I, II, III et Latran IV », *Histoire de conciles oecuméniques*, sous la dir. de DUMERGÉ G., t. 6, Paris, 1965, p. 52-83; BAGLIANI A.P., « L'Eglise romaine de Latran I à la fin du XII^e siècle », *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, op. cit., t. 5, p. 187-194. – Les Liégeois avaient pris le parti du pape Innocent II. Sur les relations entre les évêques de Liège et ce schisme, voir KUPPER I.-L., *Liège*, p. 164, 480-481.

(93) SUTTOR M., « La répression du catharisme dans les provinces de Cologne et de Reims au XI^e et XII^e siècle », in CAZIER P., DELMAIRE J.-M., *Violence et Religion*, Lille, 2000, p. 171-190.

peut correspondre aux Albigeois. L'Eglise cathare semble déjà exister à un stade embryonnaire. Une hiérarchie s'est développée, elle comprend des *electi*, des *credentes*, des *auditores*, et au sommet des *virii periti*. Une objection peut être levée à propos du pluriel de l'expression *nomnullae ecclesiae*. Nous pouvons apporter deux réponses. Nicolas utilise le pluriel pour des raisons géographiques, car l'hérésie cathare n'est pas présente uniquement à Liège. Marc Suttor a montré que, dans les années 1130-1150, dans les diocèses de Trèves et d'Utrecht, et dans l'archidiocèse de Cologne, des cathares ont été brûlés pour leur croyance. Ces foyers dispersés sont une explication de l'emploi du pluriel. Une autre raison réside dans la mentalité médiévale. En héritier de la culture antique, les hommes du Moyen Age pensent que la vérité est stable et une, tandis que l'erreur est changeante et multiple⁽⁹⁴⁾. Nicolas pense, comme tous les autres catholiques, que ces cathares sont dans l'erreur. Par conséquent, il n'est pas étonnant de rencontrer ici l'utilisation du pluriel. Pour toutes ces raisons, nous pensons que Nicolas parle ici du catharisme.

Il est fort peu probable que Nicolas fasse allusion au schisme d'Anaclet. Il y a un problème de correspondance temporelle. Le seul indice en notre possession concernant la datation de la *Vie* est la lettre dédicatoire à l'abbé Wédric. Il semblerait étrange que, lors de la venue de Wédric à Liège en 1143⁽⁹⁵⁾, Nicolas parle au présent d'un problème oublié depuis longtemps : la question d'Anaclet est réglée en 1137, elle le sera définitivement au concile de Latran II en 1139. Nicolas utilise un verbe au présent – *videntur* – au sujet des églises qui usurpent la croix ; s'il s'agissait du schisme, il aurait employé une forme à l'imparfait – *videbantur*. Par contre, la question du catharisme se pose aux Liégeois vers 1144-1145⁽⁹⁶⁾.

(94) GOUREVITCH A. J., *Les catégories de la culture médiévale*, 2^e éd., Paris, 1983, p. 96-140.

(95) Wédric est venu une première fois à Liège en 1125 pour confirmer une donation (MIRAEUS A., FOPPENS J.-F., *op. cit.*, t. 3, c. XLII, p. 327-328).

(96) Cf. note 68 – Ce document a été étudié par Marc Suttor (cf. note 93). Selon lui, les termes de l'envoi de la lettre sont mi-avril 1144 et fin mars 1145. En dehors du *Triumphus sancti Lamberti* (étudié par Marc Suttor), nous avons découvert une autre mention de l'hérésie cathare dans la *Vie de l'évêque Nonger* (*Vita Nongeri episcopi Leodiensis*, éd. KURTH G., B.C.R.H., 4^e série, t. 17, 1890, p. 414-422). La *Vita* parle d'un d'un *quisquis violator ecclesie decretorum* (p. 420) ainsi que d'une conversion spontanée d'un hérétique (p. 419). Le Professeur Jean-Louis Kupper dans les conclusions de son séminaire d'histoire du Moyen Age, propose comme date de rédaction du texte les années 1140 et 1149, et plus particulièrement ca 1145. La mention d'une hérésie, ici les cathares, tend à prouver la véracité de cette date (cf. note 72).

L'anecdote hagiographique de l'annonce faite au pape Serge du martyr de Lambert constitue le second détail permettant de dater la *Vie*. Peu de temps avant sa mort, saint Lambert avait envoyé son disciple Hubert en pèlerinage à Rome⁽⁹⁷⁾. Celui-ci arrive au siège des Apôtres le jour suivant le massacre du prélat liégeois. Peu après le martyr de Lambert, un ange annonce en rêve à Serge le tragique événement. Il remet au pape le bâton pastoral de Lambert afin que celui-ci le donne à Hubert. Par là, l'envoyé de Dieu signifie qu'Hubert a été choisi comme digne successeur de Lambert. La vision terminée, Serge se réveille quelque peu incrédule et découvre le bâton sous son lit, ce qui confirme la vision. Aussitôt, le pape se précipite au-devant d'Hubert, qui avait passé la nuit dans une maison proche de Rome, pour lui transmettre le bâton de Lambert. Jean-Louis Kupper rattache cette histoire à l'élection d'Henri de Leez⁽⁹⁸⁾. Il établit des parallélismes entre le voyage d'Hubert et la convocation d'Albéron II devant la juridiction papale. À cette occasion, Henri de Leez et l'archidiacre Dodon se seraient rendus à Rome pour plaider leur cause⁽⁹⁹⁾. Jean-Louis Kupper en voit la preuve dans la bulle du pape Eugène III, datée du 30 mars 1145, adressée au prévôt Henri et à l'archidiacre Dodon⁽¹⁰⁰⁾. Par cet acte, le pape reconnaît la suprématie de la faction politique sur l'évêque. La consécration d'Hubert par Serge peut être rapprochée de cet événement. Dès lors, cette anecdote hagiographique serait une prémisse à l'élection d'Henri de Leez. Elle aurait été écrite afin de préparer les esprits, et plus particulièrement ceux des électeurs. Les anachronismes de Nicolas, transférant des événements du passé avec son époque, ne doivent guère nous étonner puisque nous venons de constater le même procédé dans le cas des cathares.

Le problème cathare, se posant vers 1144-1145, et le songe du pape Serge, faisant allusion à un événement se passant en 1145, permettent

(97) *Interrea, dum non cessat pontificis admonitio, dum speratur et expectatur fructuosa principis correctio, memorabilis vir Hugbertus, per omnia beati viri usus consilio, Romani profectus est. Proposuerat siquidem triumphalia apostolorum visitare limina, ut fervorem religionis et contemptum mundi, quem ex disciplina et institutione dilecti magistri sui Lamberti iam conceperat, per eorum merita ad effectum perduceret sequae sedis apostolice presulis orationibus commendaret*, in NICOLAS, M.G.H., c.13, p. 417-418. Selon nous, ce pèlerinage n'a pas pour seul objectif l'affermissement de la foi de Hubert. En effet, le disciple de Lambert est d'abord envoyé à Rome dans l'espoir d'un retour dans le droit chemin de Pépin à cause de son union adultérine avec Alpaïde.

(98) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 167 ; Id., « Saint Lambert », p. 43-44.

(99) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 171.

(100) Cf. note 70.

d'affirmer que la *Vie de saint Lambert* a été commencée en 1144 et achevée en 1145.

L'IDÉOLOGIE DE LA VIE DE SAINT LAMBERT

La propagande du groupe politique, dont Nicolas fait partie, se manifeste à travers la mise en évidence de l'idéologie proposée à l'encontre de l'évêque dans la *Vie de saint Lambert*. Ainsi, se dessine la position qu'occupe le diocèse de Liège au carrefour des influences impériale et papale, et comment des hommes ont su profiter de ces idées pour rendre à l'évêque son prestige perdu.

La condition noble d'un évêque est-elle un pur lieu commun de la littérature hagiographique ou la réalité historique? La *Vie de saint Lambert* atteste de l'origine sociale de son héros : Lambert est d'extraction noble⁽¹⁰¹⁾. Tout hagiologue averti y reconnaîtra des lieux communs de ce genre littéraire⁽¹⁰²⁾. De plus, dans ce texte, saint Hubert, le disciple et successeur de Lambert, est également de naissance illustre⁽¹⁰³⁾. La littérature hagiographique liégeoise contemporaine de l'œuvre de Nicolas offre d'autres exemples : Notger⁽¹⁰⁴⁾, saint Théodard⁽¹⁰⁵⁾ et saint Frédéric⁽¹⁰⁶⁾ sont tous trois issus d'un milieu noble. Ces *topoi* hagiographiques reflètent-ils la réalité historique? L'obser-

(101) *Pater eius* [Lambert] *Aper, vir illustris, [...] Mater vero, Herisplendis nomine, claritatem nobilitatis moribus exornabat pudicitiae et honestatis*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, AA.SS., c.1, p. 603.

(102) DELEHAYE H., *Les légendes hagiographiques*, 4e éd., Bruxelles, 1955, p. 51-52.

(103) [...] *erat adolescens nobilis* [...] *Hugbertus*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., c.12, p. 415.

(104) *Ipse* [Notger] *igitur in Suavia natus nobilitatem*, in *Vita Notgeri*, c.1, p. 414. La *Vie de Notger* n'est pas *stricto sensu* une œuvre hagiographique étant donné que Notger ne fut pas canonisé, mais le ton et le style de l'auteur font largement penser à une œuvre hagiographique. N'oublions pas que les premières *Vies* d'évêque ont été écrites dans un souci commémoratif et biographique (ALGRAIN R., *op. cit.*, p. 157-158). Si nous prenons cette acceptation pour définir un texte hagiographique, nous pouvons dire que, *lato sensu*, la *Vie de Notger* est un texte hagiographique.

(105) [Théodard] *clarebat pro nobilitate parentum prosopia*, in SIGBERT DE GEMBLoux, *Vita et passio sancti Theodardi episcopi et martyris (édition critique)*, éd. SCHUMACHER J., B.S.A.H.D.L., t. 51, 1971-1975, p. 22.

(106) [Frédéric] *fuit enim insignis ex prosopia Pipini et Caroli Magni*, in NIZON DE SAINT-LAURENT, *Vita Friderici episcopi Leodiensis*, éd. WATTENBACH W., M.G.H., SS., t. 12, Hanovre, 1856, p. 504; *Editus insigni Fridericus nobilitate*, in *Epiaphium et vita sancti Frederici Traiectensis episcopi et martyris*, éd. KURHN G., *Annl. Boll.*, t. 2, 1883, p. 265.

vation des origines des différents évêques que Nicolas a connus démontre que ces lieux-communs ne sont pas étrangers au contexte du XII^e siècle. Nicolas a vécu sous les évêques d'Obert, de Frédéric, d'Albéron I^{er}, d'Alexandre I^{er}, d'Albéron II et d'Henri II. L'origine des évêques Obert et Alexandre I^{er}⁽¹⁰⁷⁾ n'est pas connue. Par contre, les quatre autres sont d'extraction noble. Frédéric appartient à la maison de Namur, Albéron I^{er} à la famille de Louvain, Albéron II à celle de Chiny-Namur et Henri II à celle de Grand-Leez. Les prélats dont l'origine est connue sont tous issus d'une famille noble du « pays »⁽¹⁰⁸⁾. À Liège, au XII^e siècle, l'évêque est fréquemment issu du milieu noble, et les *Vies* témoignent de la réalité de leur époque.

L'étude de l'instruction des évêques, et plus particulièrement le degré de qualité de leur instruction, aide à mieux cerner leur personnalité. La formation intellectuelle est-elle un *topos* hagiographique ou une réalité historique? Nicolas fournit des pistes qu'il est nécessaire de passer au crible de la recherche historique actuelle. Que dit le texte à ce sujet? Lambert possède des connaissances importantes « dans les lettres et dans la science de l'écriture »⁽¹⁰⁹⁾. La mise en valeur des capacités intellectuelles d'un évêque se retrouve également dans d'autres textes hagiographiques de la même époque. Cette qualité est présente chez Notger qui s'illustre « dans les deux disciplines »⁽¹¹⁰⁾. Théodard possède également de vastes compétences dans ces deux sciences⁽¹¹¹⁾. Saint Servais se distingue, dès son enfance, par ses études de l'écriture⁽¹¹²⁾. A la même époque (ca 1066), la *Vie de Domitien* présente son héros docte dès son enfance⁽¹¹³⁾. Ces récits hagiographiques ne s'éloignent guère de la réalité du XII^e siècle. Il ne faut

(107) Pendant longtemps, l'historiographie liégeoise a attribué à Alexandre une filiation aux comtes de Juliers, mais Jean-Louis Kupper a démontré la fausseté de cette affirmation (KUPPER J.-L., *Liège*, p. 157-158).

(108) La condition du haut clergé liégeois a été étudiée par Léopold Génicot dans : « Haut clergé, prince et noble dans le diocèse de Liège du XI^e au XVI^e siècle », GENICOT L., *Études sur les principales lotharingiennes*, p. 140-165, Louvain, 1975. L'auteur y affirme que, à partir du XII^e siècle, les prélats seront tous nobles, et que cette modification est intervenue ca 1100 (p. 143-146).

(109) [...] *in divinarum et mundanarum litterarum scientia non mediocriter exercitatus*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, AA.SS., c.1, p. 604.

(110) *A litterali ergo scientia morum quoque ornamenta accepit et in utraque disciplina laudabiliter promotus ad scolis ad palatium transferri meruit*, in *Vita Notgeri*, c.1, p. 414.

(111) *Tales Theodardus imitando in gemina scientia profictebat*, in SIGBERT DE GEMBLoux, *Vita Theodardi*, p. 24.

(112) *Ab ipso vero infantia sacris vacabat literis*, in JOCUNDUS, *Vita sancti Servatii*, éd. BOELEN P.C., *Jocundus. Biographie de saint Servais*, La Haye, 1972, p. 144.

(113) [...] *humana videlicet et divina, claruit edoctus scientia*, in *Vita Domitiani*, c.1, éd. GEORGE P., « Vies et Miracles de saint Domitien évêque de Tongres-Maastricht (535-549) », *Annl. Boll.*, t. 103, 1985, p. 338-351.

pas oublier que le «système» auquel l'Église liégeoise se rattache, l'Église impériale, installe fréquemment à la tête des diocèses des hommes de grande envergure intellectuelle⁽¹¹⁴⁾. Liège, du reste, sera un des plus grands centres intellectuels de l'Empire⁽¹¹⁵⁾. Les évêques liégeois ne dérogeront pas à la règle, «le siège épiscopal fut rarement occupé par un sot»⁽¹¹⁶⁾. Nicolas Informe, une fois de plus, sur la réalité de son époque lorsqu'il attribue à saint Lambert un solide bagage intellectuel. La nécessité de placer à la tête du diocèse un homme intellectuellement capable indique la survivance de principes caractéristiques de l'idéologie impériale.

À l'époque de Nicolas, le thème de l'élection épiscopale est toujours un sujet «brûlant». Le choix de l'évêque a été l'enjeu crucial de la Querelle des investitures, au point que la dénomination de cette période historique repose sur le concept de l'élection. Deux partis s'affrontent sur la question de l'investiture : le parti des grégoriens affirme que seul le clergé et le peuple est en mesure d'instituer un évêque, tandis que les impériaux prétendent que seul l'empereur a le droit de conférer la crosse et l'anneau. Liège, la «césariste», jouera un grand rôle dans cette crise et ce jusqu'à la mort de l'empereur Henri IV (†1106). Le conflit se termine par le concordat de Worms en 1122⁽¹¹⁷⁾. Quelle est la position de Nicolas sur ce sujet? Son texte est-il le reflet de son époque⁽¹¹⁸⁾? Le chanoine se penche longuement sur l'élection de Lambert. À la mort de Théodard, on discute longuement dans l'Église et dans l'*aula* palatiale⁽¹¹⁹⁾. Ensuite, on discute «dans l'Église, puis hors de celle-ci avec le peuple»⁽¹²⁰⁾. Finalement, grâce à l'action du Saint-Esprit, la population de

(114) Il n'est pas étonnant que l'on trouve, dans la thèse de Jean-Louis Kupper, un chapitre consacré aux rapports entre l'Église impériale et l'enseignement à Liège (KUPPER J.-L., *Liège*, p. 375-383).

(115) *Ibid.*, p. 379-380; STENNON J., «L'étude des centres intellectuels de la Basse-Lotharingie de la fin du X^e siècle au début du XII^e siècle. Problème et méthode», *Ann. du XXXIII^e congrès de la Féd. Arch. et Hist. de Belg.*, t. 2, Tournai, 1951, p. 124-133; RENARDY C., «Les écoles liégeoises du IX^e au XI^e siècles : grandes lignes de leur évolution», *R.B.P.H.*, t. 57 (2), 1979, p. 310-320.

(116) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 292.
(117) Cf. note 18.

(118) Le cas des différentes élections des évêques liégeois a déjà été étudié par Jean-Louis Kupper. Par conséquent, nous ne reviendrons pas sur ce sujet très complexe (KUPPER J.-L., *Liège*, p. 109-210).

(119) *Igitur quis Tungrensi ecclesie substitueretur episcopus, multum delibetur in ecclesia Dei, multum super hoc tractabatur in aula regis Francorum*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., c.4, p. 411.

(120) *Itaque paulatin sermo intra ecclesiam, a ecclesia ad populi frequentiam, discurrebat*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, AA.SS., c.1, p. 604.

Maastricht «réunie ensemble de façon équitable» - c'est-à-dire le clergé et le peuple - élit son prélat⁽¹²¹⁾. Nicolas met l'accent sur l'action décisive du *clerus* et du *populus*; il signale le rôle de l'Église dans les transactions et mentionne l'intérêt porté à cette élection par le prince, en l'occurrence l'empereur. Le témoignage de Nicolas jette un rai de lumière sur la pénétration des idées grégoriennes à Liège. Nicolas n'est pas le seul témoin de cette infiltration. L'auteur de la *Vie de Notger* décrit l'élection de cet évêque. Cet auteur, par une simple phrase, résume parfaitement la situation de son l'époque : l'évêque est choisi par un vœu de l'Église à la demande du clergé et du peuple, et ce à la faveur du prince⁽¹²²⁾. L'importance du clergé et du peuple est soulignée par l'emploi d'un terme lourd de sens : la *petitio*. Les deux autres acteurs ne jouent qu'un rôle secondaire. Selon les recherches récentes, l'auteur de la *Vie de Notger* serait le chanoine Reinbold de Dongelberg, un membre éminent du chapitre cathédral et de la faction politique dont Nicolas faisait partie⁽¹²³⁾. La *Vie de saint Lambert* et la *Vie de Notger* témoignent de la diffusion des idées grégoriennes modérées au sein du chapitre cathédral liégeois, au milieu du XII^e siècle⁽¹²⁴⁾. Ces deux *Vies* sont deux précieux documents décrivant le déroulement des élections épiscopales au lendemain de la Querelle des investitures.

L'étude de la nature des rapports entre l'évêque, le prince et le pape éclaire la position du diocèse de Liège face à ses pouvoirs supérieurs. De ces observations découle une question fondamentale à cette époque : la relation entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, un enjeu primordial de la Querelle des investitures. Chacun des deux partis en lice affirme sa suprématie sur l'autre : les impériaux défendent la supériorité de l'empereur sur le pape, et les grégoriens celle du pape sur l'empereur. La position liégeoise adoptée durant ce conflit est aisée à cerner. La plus grosse partie de cette crise s'est déroulée sous l'épiscopat d'Otbert, un des plus fidèles partisans de l'empereur Henri IV⁽¹²⁵⁾. Le concordat de Worms, qui met un

(121) *Spiritus sancti ergo inspirante gratia, plebs Traiectensium pariter congregata in episcopium eum [Lambert] sibi eligit*, in *ibid.*, c.1, p. 605.

(122) [...] *ad regimen Leodiensis ecclesie votis et petitione cleri et populi et favore principis transierit*, in *Vita Notgeri*, c.1, p. 414.

(123) DECKERS J., *Les Vitae Notgeri...*, p. 21-28. - Sur Reinbold cf. note 72.

(124) Jean-Louis Kupper a montré les différences significatives dans les deux versions de l'élection de saint Lambert chez Sigebert de Gembloux et chez Nicolas. Ces deux textes montrent que, en moins de soixante ans, la mentalité grégorienne a réussi à réduire un des derniers remparts du bastion impérial (KUPPER J.-L., *Liège*, p. 183-184).

(125) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 138-141.

terme au conflit – il s'agit en fait d'une trêve –, sanctionne la victoire des grégoriens. À ce sujet, le texte de Nicolas est fort précieux, car il témoigne de la position du clergé liégeois et, spécialement, de l'évêque au lendemain de cette trêve.

Du point de vue politique, Lambert joue un rôle de conseiller du prince. Il apparaît comme le conseiller des rois mérovingiens Clovis et Childéric⁽¹²⁶⁾. Les bons rapports qui unissent Lambert et Clovis permettent au prélat d'obtenir l'immunité pour ses possessions⁽¹²⁷⁾. Cet acte n'est pas sans rappeler le diplôme délivré par l'empereur Otton II à Notger en 980⁽¹²⁸⁾. Plus près de Nicolas, la bonne entente entre Othbert et Henri IV permet à l'évêque d'affermir considérablement sa puissance territoriale⁽¹²⁹⁾. Dans le texte, Lambert est déposé par Ebroin⁽¹³⁰⁾ et restauré dans ses fonctions par Pépin⁽¹³¹⁾. Ces passages démontrent une certaine sujétion de l'évêque par rapport au prince. Il est significatif que Nicolas ait laissé ces épisodes dans son œuvre. Nicolas aurait très bien pu les supprimer puisqu'il l'a fait pour d'autres. Ces passages éclairaient le rôle toujours prépondérant du prince – même si celui-ci est de moindre importance qu'auparavant – auprès des évêques liégeois. Au lendemain de la Querelle, une bonne entente sanctionne les relations entre les empereurs et les prélats liégeois. Albéron II ne négligera pas son service de cour, il accompagnera fréquemment l'empereur dans ses déplacements⁽¹³²⁾. Henri V (†1125), Lothaire III (†1137) et Conrad III (†1152) honoreront à plusieurs reprises Liège de leur présence⁽¹³³⁾. De plus, il est significatif à ce sujet de voir apparaître à cette époque un texte exaltant la vie du premier représentant de l'Église impériale à Liège : la *Vie de Notger*. Cette œuvre ne manque pas de souligner le rôle

de précepteur joué par Notger auprès d'Otton III⁽¹³⁴⁾. Ces informations indiquent la persistance, dans la mentalité du clergé liégeois, d'un substrat d'idéologie impériale. Cette survivance s'explique facilement par le fait que la plupart des acteurs de la scène politique liégeoise ont vécu leur jeunesse sous l'évêque Othbert, lorsque Liège était un centre de foisonnement des idées impériales.

La réforme grégorienne, pour sa part, semble avoir réussi à pénétrer le clergé liégeois⁽¹³⁵⁾. L'insistance sur l'opposition entre Pépin et Lambert au sujet du concubinage montre clairement les idées de Nicolas : l'intransigeance et l'inflexibilité de Lambert affirment ouvertement la volonté de l'Église d'une mainmise sur les mœurs des princes⁽¹³⁶⁾. Les évêques apparaissent comme des directeurs de conscience. Lorsqu'il affirme que Lambert est le seul prélat de l'Église d'Austrasie à s'élever contre l'union illicite de Pépin et d'Alpaïde⁽¹³⁷⁾, Nicolas rompt totalement avec la tradition impériale, il s'oppose à l'asservissement de l'évêque par le prince. Le chanoine rappelle le désaccord du prélat, qui traduit la volonté d'une certaine indépendance de ce dernier vis-à-vis du prince. Cette modification se marque par une percée grandissante de l'influence romaine. Celle-ci est manifeste à partir de la mort d'Othbert. En effet, c'est le pape Calixte II qui consacre Frédéric de Namur, le successeur d'Othbert, mettant de la sorte un terme au conflit de la succession du défunt prélat⁽¹³⁸⁾. Au cours du concile de Pise, en 1135, Innocent II (1130-1143) dépose l'évêque Alexandre I^{er}⁽¹³⁹⁾. Face au mécontentement des féodaux, Eugène III soutient l'élection d'Henri II de Leez⁽¹⁴⁰⁾. Chose d'autant plus paradoxale lorsque l'on sait qu'Henri II sera l'un des plus fervents partisans de Frédéric Barberousse (1152-1190) lors

(134) *Vita Notgeri*, c.7, p. 418-419.

(135) Sur la pénétration des idées grégoriennes à Liège, cf. : DEREINE C., « Clercs et moines au diocèse de Liège du Xe au XII^e siècle », *Ann. de la Soc. Arch. de Namur*, t. 45, 1951, p. 183-203 ; ID., « L'école canonique liégeoise et la réforme grégorienne », *Ann. du XXXIII^e congrès de la Fed. Arch. et Hist. de Belg.*, t. 2, Tournai, 1951, p. 79-94.

(136) À ce sujet, le conflit entre Philippe I^{er} et Yves de Chartres est significatif de la percée de la pensée grégorienne notamment en France (cf. annexe).

(137) *Sed hec* [...] *incestus turpido facta est amatori puritatis Lambertio pontifici dignissima honeste mortis occasio. Nam rectores ecclesiarum Austris, tanti reatum criminis in principe manifeste considerantes, non dilectum corripiendo sanare, sed penitus per adulterium dissimulando augete studuerunt, sicque, dum aut beneficia eius amittere aut offerre san verentur incurere, facti sunt tanquam canes multi, non valentes latrare*, in NICOLAS, *Vita Lambertii*, M.G.H., c.13, p. 417.

(138) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 147.

(139) *Ibid.*, p. 164.

(140) *Ibid.*, p. 171.

(126) [...] *consilio* [de Lambert] *submitiserat Clodoveus rex Francorum*, in NICOLAS, *Vita Lambertii*, M.G.H., c.4, p. 411 ; *similititer post obitum Clodovei sanctum Lambertum intima familiaritate venerabatur*, in *ibid.*, c.4, p. 411.

(127) *Quante autem existimationis et auctoritatis beatus Lambertus apud regem fuerit [...] quod promulgavit, ipso sancto presule petente, pro immunitate et possessionibus ecclesie sancte Marie*, in *ibid.*, c.4, p. 411.

(128) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 423-424.

(129) PIRENNE H., « Othbert », *Biogr. Nat.*, t. 16, Bruxelles, 1901, col. 356-362 ; LEJEUNE J., *La Principauté de Liège*, 4^e éd., Liège, 1996, p. 38.

(130) *At Ebroinus* [...] *eum* [Lambert] *ab episcopatu Tungrensi expulsi*, in NICOLAS, *Vita Lambertii*, M.G.H., c.5, p. 412.

(131) NICOLAS, *Vita Lambertii*, AA.SS., c.3, p. 608.

(132) LEPEZ H., *op. cit.*, p. 174.

(133) « [...] le diocèse de Liège tient une place considérable dans l'itinéraire royal », in KUPPER J.-L., *Liège*, p. 480.

de son schisme avec Rome, et que l'évêque liégeois ira jusqu'à consacrer un antipape. Un autre indice souligne l'influence grandissante de Rome auprès du clergé liégeois : celui-ci, aux alentours de 1144-1145, se tourne vers Rome pour lui demander quelle attitude adopter envers l'hérésie cathare, récemment découverte⁽¹⁴¹⁾. Les évêques liégeois se tournent plus volontiers vers Rome, la Réforme proposée par le Saint-Siège a eu un écho dans le chef et dans le corps de l'Église liégeoise.

Les évêques et le clergé adoptent les idées modérées des grégoriens, mais ils n'en oublient pas pour autant la personne impériale. Celle-ci a beau être lointaine, elle reste toujours présente et demeure le symbole du pouvoir supérieur, le juge ultime. La force de l'empereur dépendra de la personnalité de celui-ci. Compte tenu de la survivance de cette idéologie, il n'est pas étonnant de voir l'enthousiasme avec lequel Henri de Leez soutiendra Frédéric Barberousse dans son conflit avec Rome. Il y a une certaine ambiguïté dans les rapports entre l'évêque, l'empereur et le pape. Les relations des évêques liégeois balancent pour l'un ou l'autre. Il semblerait que les évêques, non désintéressés, se tournent vers là où leur avantage réside.

« Gardien et le père de la patrie », *custos et pater patriae*⁽¹⁴²⁾ ! Par cette simple formule, Nicolas résume son point de vue concernant la représentation de la fonction temporelle d'un évêque. Cette expression est lourde de sens.

Les mots *pater* et *patria* ont la même racine antique. La notion de *patria*, étudiée par Jean Lejeune⁽¹⁴³⁾, signifie à l'origine la terre des pères⁽¹⁴⁴⁾. Aux XI^e et XII^e siècles, il y a une assimilation entre le diocèse et la *patria*, et

(141) Cf. note 68.

(142) NICOLAS, *Vita Landiberti*, AA.SS., c.2, p. 606.

(143) LEJEUNE J., « Les notions de *patria* et d'*episcopatus* dans le diocèse et le pays de Liège du XI^e au XIV^e siècle », *Antiens pays et assemblées d'Etats*, t. 8, 1955, p. 3-51. Il faut toutefois nuancer la contribution de Jean Lejeune. Nous renvoyons à GEORGE P., *Vies et Miracles de saint Domitien*..., p. 316.

(144) Durant l'Antiquité, au-delà de la notion abstraite de l'appartenance territoriale, la notion de *patria* renvoie à un lien d'attachement bien plus fort. Cicéron illustre cela lorsqu'il prétend que la *patria* est la mère commune à tous (*patria quae communis est parens omnium nostrum*, in CICÉRON, *Catilinaires*, lib.1, 17, éd. BORNÉQUE H., coll. « G. Budé », Paris, p. 15) et qu'elle englobe toutes les affections familiales pour lesquelles n'importe quel homme de bien pourrait se donner la mort (*cari sunt parentes [...] sed omnes omnium caritates patria una complexa est pro qua quis bonus dubitet mortem oppetere si ei sit profuturus*, in ID., *De officiis*, lib.1, c.18, 57, éd. TESTARD M., coll. « G. Budé », Paris, 1965, p. 133). La notion de *patria* suppose un attachement indéfectible, supérieur à l'amour que l'on peut porter à sa famille.

celle-ci « n'est pas un fait divers : elle scelle l'alliance d'une église particulière et d'une contrée organisée qui mesurerait sa place dans un royaume sans roi »⁽¹⁴⁵⁾. L'évêque est considéré comme le père et le diocèse sa terre⁽¹⁴⁶⁾. Cette notion de *patria* est née dans l'esprit des clercs associés aux espoirs et aux ambitions de l'Église liégeoise⁽¹⁴⁷⁾. Il n'est pas étonnant de rencontrer cette expression dans le texte de Nicolas, connaissant son implication dans la vie politique du diocèse. Le terme *pater* dégage une notion très importante sur la conception du pouvoir exercé par l'évêque : l'évêque use d'un pouvoir de type patrilial, c'est-à-dire autoritaire — comme le père exerce de façon autoritaire son pouvoir sur sa maison⁽¹⁴⁸⁾. D'ailleurs, l'évêque de Liège ne fut pas toujours le digne successeur de saint Lambert : « tantôt il se comportait comme un saint, tantôt il se conduisait comme une brute et, sur ce point, il n'avait rien à envier aux grands seigneurs de son temps »⁽¹⁴⁹⁾.

La notion de *custos* met en évidence le rôle de gardien de la *patria* qui incombe au prélat⁽¹⁵⁰⁾. Mais de quel péril doit-il la préserver ? De l'aliénation de ses richesses bien sûr. Il revient donc à l'évêque d'empêcher toute spoliation territoriale. Grâce à un seul terme, Nicolas résume sa conception de la politique de l'évêque en matière territoriale. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler un fait : en 1134, le comte Renaud de Bar s'empara de la citadelle de Bouillon ; la place-forte est finalement reprise en 1141 grâce à l'intervention de l'archidiacre Henri de Leez. Ce rapprochement n'est pas innocent compte tenu de l'appartenance politique de Nicolas ainsi que de la signification de l'expédition de Bouillon. L'insertion du terme *custos* n'est donc pas fortuit, ce mot témoigne du « programme politique » de la faction de Nicolas : rehausser l'éclat de la fonction épiscopale.

Le programme à l'égard de la personne épiscopale est donc celui d'un évêque au pouvoir fort, s'appliquant à protéger son territoire.

(145) LEJEUNE J., *op. cit.*, p. 19.

(146) *Ibid.*, p. 20.

(147) *Ibid.*, p. 22.

(148) DUBY G., « La vie privée dans les maisons aristocratiques de la France féodale. Convivialité », *Histoire de la vie privée*, t. 2, sous la dir. de ARIES P., DUBY G., 2^e éd., Paris, 1999, p. 77.

(149) KUPPER J.-L., *Liège*, p. 293.

(150) Dans une abbaye, le *custos* est le moine préposé entre autre aux affaires du domaine (GEORGE P., « Erlebald (†1193), gardien des reliques de Stavvelot-Malmedy », *Le Moyen Âge*, t. 90, 1984, p. 375-382).

En ce milieu de XII^e siècle, l'Église liégeoise, qui était fervente partisane et rempart du système de l'Église impériale, est en phase de mutations. Au cœur d'un conflit d'intérêt entre l'Empire et la Papauté, un groupe politique aura su tirer profit des influences des deux partis en lice pour fournir à l'idéologie épiscopale les armes nécessaires au retour de sa grandeur⁽¹⁵¹⁾.

*

* *

Au vu des initiatives prises pendant le règne d'Albéron II, il semble que les partisans d'Henri de Leez aient été en faveur d'un pouvoir fort de l'évêque. Le règne d'Henri II de Leez démontre, sans doute aucun, que cette faction est nostalgique de la grande époque de l'Église impériale⁽¹⁵²⁾. En effet, Henri II sera l'un des plus importants partisans de Frédéric Barberousse; lors du schisme avec Rome, il ira jusqu'à consacrer l'antipape Victor IV.

Cette faction ne néglige pas l'importance de la culture au service de la politique⁽¹⁵³⁾. Il convient de soutenir la grandeur de la cité grâce à la promotion du culte des saints protecteurs. Une *Vie de saint Lambert* a été rédigée dans ce contexte. La rédaction du *Triomphe de Bouillon* se place également dans la même perspective⁽¹⁵⁴⁾; d'ailleurs, l'élévation des restes de Lambert, en 1143, s'inscrit dans ce mouvement. Enfin, la *Vie de Notger*, texte qui exalte le premier représentant de l'Église impériale à Liège, écrite par le doyen Reimbalde de Dongelberg, peut être rattachée à ce courant. Il

(151) Avant de conclure, il est intéressant de souligner les similitudes entre la *Vie de saint Lambert* de Nicolas et la *Vie de Domitien* (ca. 1066), écrite moins d'un siècle avant et dans un contexte différent. L'auteur de la *Vie de Domitien* développe les mêmes conceptions que la *Vie de Nicolas* en matière d'origine sociale, d'instruction et d'élection du prélat (c.1, 3). Il parle également de la *patria* (prol., c.2, 5, 11, 12) et signale même la présence d'hérétiques (c.8, 9) ! (Vita Domitiani, éd. GEORGE P., *Vies et Miracles de saint Domitien*... p. 338-351)

(152) Il est à noter que, sous les règnes de Frédéric, Albéron I^{er} et Alexandre I^{er}, les idées grégoriennes ont nettement progressé à Liège, et que la faiblesse de empereurs qui ont succédé à Henri V a permis aux papes d'imposer leur suprématie. Rappelons que la plupart des partisans d'Henri de Leez ont vécu leur jeunesse pendant l'épiscopat d'Otbert, aux grandes heures de la puissance liégeoise.

(153) En cela, elle reste fidèle à l'idéologie impériale.

(154) *Triumphus sancti Lamberti de castro Bullonio*, op. cit., p. 497-511. — Ce texte montre comment l'évêque de Liège a réussi à reprendre son bien spolié, le château de Bouillon, sans l'intervention du pape ou de l'empereur. Il est fort probable que le chanoine Nicolas en soit l'auteur ou tout du moins un proche d'Henri de Leez. La question reste en suspens.

semble même qu'en dehors de textes, un objet hautement symbolique, la *clé de saint Hubert*, ait été confectionnée dans cet esprit⁽¹⁵⁵⁾. Dans les années 1144-1145, un véritable programme de propagande, destiné à préparer les esprits au retour de la grandeur de jadis, déferle sur la cité de Liège. Des hommes ont su allier politique et culture dans un souci de restauration du pouvoir fort du prélat. Le moyen le plus sûr n'est autre que le retour à un «système» qui, auparavant, a fait ses preuves : l'Église impériale. Henri II de Leez sera l'artisan de la réalisation des aspirations de cette faction politique. Après l'élection de ce prélat, il ne manquait plus qu'un seul élément permettant l'exécution des souhaits de ces hommes : un empereur de grande envergure. La personne a été trouvée en Frédéric Barberousse. Le mouvement lancé à Liège par l'évêque Henri II subsistera jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Alexandre II (1164-1167) et Raoul de Zähringen (1167-1191) seront de la même trempe⁽¹⁵⁶⁾.

Nicolas a reçu sa charge dans une période de recul de l'Église impériale; il meurt dans une période de restauration de celle-ci. Il ne verra pas la gloire retrouvée de Liège à laquelle il a contribué. Homme d'envergure intellectuelle, homme impliqué dans les affaires temporelles de son diocèse, Nicolas est le type même du clerc de l'Église impériale, même s'il a vécu dans une époque déprimée. Ses aspirations, quelque peu réactionnaires, auront permis à l'évêché de Liège de retrouver sa puissance perdue lors des querelles intestines et de renouer des liens solides avec l'empereur.

Au travers de la célébration de la gloire de Lambert et de son *vicus ignobilis*, Nicolas, d'une façon sous-jacente, loue les mérites d'un successeur du saint prélat, Henri de Leez, et de sa *summa civitas*, la grande cité de Liège.

(155) Il s'agit d'une clé monumentale dont la tradition légendaire veut qu'elle contienne des limailles des chaînes de saint Pierre et qu'elle ait été donnée à Hubert par le pape Serge lors de son pèlerinage à Rome (cf. GEORGE P., MARTINOT L., WEBER G., «La clé de saint Hubert», *Feuilles de la Cathédrale de Liège*, n° 21-23, 1996).

(156) KUPPER J.-L., *Raoul de Zähringen, évêque de Liège (1167-1191)*, Bruxelles, 1974; Id., «Alexandre II, évêque de Liège», *Biogr.Nat.*, t. 39, Bruxelles, 1976, col. 31-36.

ANNEXE
*Les thèmes du mariage et de la famille
 dans la « Vie de saint Lambert »*

La modification littéraire des causes du martyre de Lambert révèle l'intérêt porté par Nicolas aux débats de son époque concernant les mœurs matrimoniales des laïcs. Cet attrait, qui s'inscrit dans le conflit opposant les grégoriens aux impériaux, souligne la volonté de l'Église d'affirmer sa suprématie sur les laïcs. Ici, Nicolas prend résolument le parti des grégoriens modérés. La façon dont il traite ce sujet permet de préciser la percée du grégorianisme dans le milieu canonial hiégeois.

La réflexion suscitée par Nicolas tourne principalement autour de l'adultère. Pour Alpaïde, Pépin a répudié sa femme légitime⁽¹⁵⁷⁾. Il contracte ce que le droit matrimonial franc appelle une *friedelehe*⁽¹⁵⁸⁾. Lambert, en prélat du XII^e siècle, critique violemment cet adultère⁽¹⁵⁹⁾. Cette réaction est normale; un chrétien ne peut prendre une autre femme, car le mariage est unique et indissoluble⁽¹⁶⁰⁾. Le Nouveau Testament énonce ce principe fondamental : « ce que Dieu a uni, nul ne peut le dissocier (Mt. XIX, 6) ». Cependant, le Lambert du VII^e siècle n'aurait certainement pas réagi de la sorte. En effet, il a fallu attendre le XI^e siècle pour que l'Église commence à s'intéresser au mariage⁽¹⁶¹⁾. Le XII^e siècle marque un tournant dans l'idéologie chrétienne : l'Église veut contrôler les mœurs des laïcs par la réglementation stricte du mariage⁽¹⁶²⁾. Pour ce faire, elle s'impose dans les mœurs matrimoniales en les sacralisant, en leur donnant une législation et une spiritualité⁽¹⁶³⁾.

- (157) NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., c.13, p. 417.
 (158) DUBY G., « Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale », DUBY G., *Féodalité*, Paris, 1996, p. 1191.
 (159) NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., c.13, p. 417, c.14, p. 418, c.15, p. 421.
 (160) GUERREAU-JALABERT A., « Sur les structures de la parenté dans l'Europe médiévale », *Annales E.S.C.*, t. 36 (5-6), 1981, p. 1033.
 (161) Burchard de Worms est un auteur significatif en ce sens. Beaucoup de chapitres de ses *Décrets* démontrent un réel souci relatif à la question du mariage (cf. DUBY G., « Le chevalier, la femme et le prêtre... », p. 1203-1217; ID., *Dames du XI^e siècle*, t. 3 : *Eve et les prêtres*, 2^e éd., Paris, 1996, p. 20-46).
 (162) DUBY G., « Le chevalier, la femme et le prêtre... », p. 1284; BROOKE C., *The Medieval Idea of Marriage*, Oxford, 1989, p. 119-127.
 (163) MOLIN J.-B., MUTEMBE P., *Le rituel du mariage en France du XI^e au XVI^e siècles*, Paris, 1974; BROOKE C., *op. cit.*, p. 56-60; GUERREAU-JALABERT A., *op. cit.*, p. 1034; DUBY G., « Le chevalier, la femme et le prêtre... », p. 1276-1279, 1284; BARTHELEMY D., « La vie privée dans les maisons aristocratiques de la France féodale. Parenté », *Histoire de la vie privée*, *op. cit.*, p. 130-139.

À l'extrême fin du XI^e siècle, un évêque incarne ce mouvement : Yves de Chartres (†1115)⁽¹⁶⁴⁾. « Yves apparaît comme celui qui donne le ton au mouvement visant à renforcer l'autorité ecclésiastique en matière matrimoniale »⁽¹⁶⁵⁾. Sa pensée est simple : il veut soumettre les laïcs et, plus particulièrement, les plus puissants à l'autorité de l'Église par la gestion des problèmes matrimoniaux. Yves s'insère dans la mouvance grégorienne modérée. Le prélat chartain s'est distingué dans le conflit qui l'a opposé au roi de France, Philippe I^{er} (†1108)⁽¹⁶⁶⁾. Ce conflit n'est pas sans rappeler un épisode de la *Vie de saint Lambert*. En 1092, Philippe répudie, pour Bertrade de Montfort, sa femme, Berthe de Hollande, qui lui avait pourtant donné deux enfants. Alors que le clergé donne son approbation au divorce, un seul prélat s'y oppose, Yves de Chartres. Le parti « philippiste » tente alors de déposer l'évêque par un synode, mais Yves reçoit l'appui du pape Urbain II (1088-1099). Le prélat prétend que cette union scandaleuse porte atteinte à l'honneur du royaume. Il menace d'excommunication le roi s'il ne se rétracte pas. Face à son refus, le concile régional d'Autun de 1094 décide de mettre le roi au ban de la société chrétienne. La sentence est renouvelée au concile de Clermont en 1096. Philippe fait mine de céder, et le pape le relève de son excommunication. Mais le roi reste avec sa femme illégitime et se voit de nouveau frappé d'anathème au concile régional de Poitiers en 1099.

Étonnamment, le récit de Nicolas suit la même trame. Pépin répudie sa femme, dont il avait deux enfants, pour une noble du royaume, Alpaïde⁽¹⁶⁷⁾. Alors que le clergé d'Austrasie acquiesce, un seul prélat ose critiquer l'union⁽¹⁶⁸⁾. Suite aux remontrances du prélat, Pépin se débarrasse de sa concubine⁽¹⁶⁹⁾. Finalement, il renoue avec Alpaïde⁽¹⁷⁰⁾. Lambert estime que cette union jette l'opprobre sur tout le royaume⁽¹⁷¹⁾. En conclusion, Lambert meurt, et Pépin reste avec sa concubine.

- (164) GRANDJEAN M., *Latécs dans l'Église. Regards de Pierre Damien, Anselme de Canterbury, Yves de Chartres*, Paris, 1994, p. 295-341; DUBY G., *Le chevalier, la femme et le prêtre...*, p. 1284-1302.
 (165) GRANDJEAN M., *op. cit.*, p. 336.
 (166) GRANDJEAN M., *op. cit.*, p. 334-337; DUBY G., *Le chevalier, la femme et le prêtre...*, p. 1163-1176.
 (167) *Cum enim filii eius Gimoadus et Drogo [...]. Pippinus matrem eorum Plicrudinem, uxorem suam legitimam, repudiavit etque superduxit puellam elegantem Alpaïdem nomine, que erat soror Dodonis, viri inter Francorum proceres nobilis et potentis*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., c.13, p. 417.
 (168) Cf. note 137.
 (169) *Exceperat Pippinus in humiliate cordis verba huius salutaris increpationis, totusque in conspectu beati pontificis confusione plenus visus est velle, quod, reintegrato coniugio et abiecta pellice, obtinere nititur remedium penitentie*, in *ibid.*, c.13, p. 417.
 (170) *Sed mox [...] facile succubuit, et quod in eo iam videbatur extinctum, revixit acrius illicit amoris desiderium*, in *ibid.*, c.13, p. 417.
 (171) *Cuius [Pépin] labore et industria per Dei providentiam pax et iustitia vigeret in regno Francie et floreret status religionis ecclesiasticae, et ob hoc verendum sibi [Pépin] esse dicebat [Lambert], ne tante glorie preconiium decoloraret huius infamie obprobrium*, in *ibid.*, p. 417.

La similitude entre les deux récits mérite d'être relevée (172). Il est clair que Nicolas répercuta la tradition de la légende de Lambert, mais le chanoine prétend donner ses propres causes au martyre du saint. Ces ressemblances sont significatives de la mentalité du clergé réformateur de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e siècle qui veut christianiser l'institution du mariage. En blâmant l'union d'Alpaïde et de Pépin, Nicolas s'oppose fermement au divorce et au concubinage; il stigmatise les faiblesses des hommes qui ne peuvent se soustraire aux passions de la chair. Le chanoine pointe du doigt cette fragilité quand il parle de Pépin qui retourne auprès d'Alpaïde. Le chanoine est favorable à l'indépendance du spirituel sur le temporel quand il présente Lambert s'opposant à l'union illégitime, alors que l'Église d'Austrasie se fait. Cette attitude témoigne de la pénétration, auprès d'un chanoine liégeois, des idées réformatrices d'Yves de Chartres et des grégoriens modérés.

Dans la *Vie de saint Lambert* se discerne la conception de la famille idéale selon Nicolas. Selon ce dernier, la famille est avant-tout chrétienne (173) et de type nucléaire — c'est-à-dire le père, la mère et le fils (174). Ensuite, l'auteur aborde discrètement le thème de la sexualité au sein du couple. Il prétend que les parents de Lambert «s'appliquaient à plaire à Dieu dans leurs relations conjugales» (175). Qu'est-ce que cela sous-entend? Les parents restent chastes dans leur mariage, ils ne s'accouplent que pour procréer, Lambert en est le résultat. Les auteurs chrétiens éprouvent une certaine répugnance vis-à-vis de la sexualité (176). Saint Augustin leur a donné une ligne de pensée: le but de l'union des deux sexes est l'engendrement (177). Nicolas n'échappe pas à cette mentalité. Ce même dégoût se retrouve

(172) Il est difficile de dire si Nicolas s'est inspiré du conflit entre Philippe I^{er} et Yves de Chartres. Le chanoine connaissait la sentence d'excommunication du roi de France, lancée par Urbain II à Clermont. En effet, Sigebert de Gembloux relate ce fait dans sa *Chronique*, qui figure parmi les sources de la *Vie de saint Lambert* de Nicolas, en ces termes: *Philippus regem Francoium, qui vivente uxore sua superduxerat alienius viventis uxorum, excommunicat* (SIGEBERT DE GEMBLoux, *Chronographia*, M.G.H., SS., t. 6, Hanovre, 1844, p. 367). Nicolas aurait pu également être informé grâce aux échanges intellectuels entre diocèses. Qui plus est, le diocèse de Liège entretenait des relations privilégiées avec le diocèse de Reims (ROUSSEAU F., *La Meuse et le Pays mosan en Belgique*, Bruxelles, 1977, p. 175). L'événement s'étant passé dans la jeunesse de Nicolas, nous ne pensons pas qu'il se soit directement inspiré de ce fait.

(173) *Parentibus qui, quoniam christianissimi erant*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, AA.SS., c.1, p. 603.

(174) Nicolas parle exclusivement du père, Aper, de la mère, Hérisplende, et du fils, Lambert, non pas des autres membres de la famille — ce qui n'est pas sans rappeler la Sainte Famille.

(175) *In coniugali copula Deo placere studentes*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, AA.SS., c.1, p. 603.

(176) DUBY G., Le chevalier, la femme et le prêtre..., p. 1180; VERDON J., *Le Plaisir au Moyen Âge*, Paris, 1996, p. 71-77; LETT D., *L'enfant des miracles. Enfance et société au Moyen Âge (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1997, p. 242.

(177) DUBY G., *Le chevalier, la femme et le prêtre...*, p. 1286. Sur les fondements et le développement de la pensée de saint Augustin en la matière, cf. VERDON J., *op. cit.*, p. 65-70.

chez le chanoine par sa stigmatisation des mœurs des jeunes aristocrates. Nicolas leur reproche leurs penchants lubriques, source de péchés (178). Au Moyen Âge, les parents retirent une grande satisfaction et un grand bonheur du fait d'avoir des enfants (179). Cette conception se retrouve chez Nicolas. Celui-ci dit que Pépin a eu deux fils avec Plectrude, et qu'il en retire une grande gloire (180). Ce sont les seules informations concernant la vie de famille de Pépin avant son adultère. Nicolas considère que le fait d'avoir des enfants est, pour un couple, chose importante. La famille idéale est du type nucléaire dont les relations conjugales ont pour unique but la procréation. En stigmatisant toute autre attitude, Nicolas tente de tempérer les mœurs et veut christianiser les usages familiaux en établissant le contrôle de l'Église sur le mode de fonctionnement des couples.

La *Vie de saint Lambert* témoigne clairement de l'adhérence modérée de Nicolas aux thèses grégoriennes et, à travers l'auteur, c'est une fois encore sa façon politique qui se profile.

(178) *Adversum quae parum cauta est lubrica aetas adolescentium*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, AA.SS., c.1, p. 604.

(179) LETT D., *op. cit.*, p. 241.

(180) *Cum enim filii eius [Pépin] Grimoaldi et Drogo paterne felicitas gloriam eo maxime exornarent*, in NICOLAS, *Vita Landiberti*, M.G.H., c.13, p. 417.